



**Procès-verbal de la séance du
Conseil Municipal du
Jeudi 8 septembre 2022**

Le Jeudi 8 septembre 2022,

Le Conseil Municipal de la Commune de CHALAIS dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard JAMAIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 01.09.2022

Présents : M. JAMAIN Bernard, M. FROGER François, DOUTEAU Claudine, DUCHESNE Jean-Jacques, ARNAULT Guillaume, M. LARGEAU Jean-Michel, PLOUZEAU Yoann, M. FRADIN Patrick, POINT Damien, SEPIERE Sylvie, TISSERONT Patricia, Mme GOUMY Maria

Absents excusés : PIRODEAU Pierre, Mme JUTEAU-RABUSSEAU Vanessa (procuration à M. LARGEAU Jean-Michel), Mme CLERAC Delphine (procuration à M. JAMAIN Bernard),

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme SEPIÈRE Sylvie est désignée pour remplir cette fonction.

1.ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 juillet 2022

► **Vote : Unanimité**

Ordre du jour

1. Approbation du PV du 12 juillet 2022
 2. Achat divers matériels
 3. Approbation des virement crédits section investissement
 4. Questions diverses
-

2.Achat divers matériels

Délibération n°2022/09/001 : Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le maire donne lecture de plusieurs devis concernant l'achat de différents matériels pour le service technique de la commune.

A savoir l'achat d'une bétonnière électrique et d'une remorque.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Approuve le devis de l'entreprise CHAVIGNY Matériaux pour la Bétonnière d'un montant de 328.93 € HT soit 394.72 € TTC
- Approuve le devis de l'entreprise BROSSARD Motoculture pour la remorque pour un montant de 991.67 € HT soit 1190 € TTC
- Autorise monsieur le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

► **Vote : Unanimité**

3.Approbation des Virements de Crédits en section d'investissement

Délibération n°2022/09/002 Rapporteur : Monsieur le Maire

Suite à différents investissement notamment pour la remise en état d'un logement communal et achat de matériels techniques il a y eu lieu de modifier certains compte en investissement dépenses répartis de la façon suivante :

Investissement Dépenses	
Articles	Montant
2131 (0046 bâtiments communaux)	-5000 €
2135 (0046 bâtiments communaux)	+5000 € (cuisine +sol +électricité +paroi douche + 5000 € (volet roulant +porte de service
2111 (21 Terrains Nus)	-11 000 €
2157 (0031 Matériels techniques)	+5000 € (bétonnière + remorque)
2188 (21 Autres immobilisations)	+1000 € (gravillons pour balançoires)

L'ensemble du conseil approuve l'ensemble de virements de crédits.

► **Vote : Unanimité**

4.Nomination du correspondant Incendie

Mr Froger François se porte volontaire pour exercer cette fonction.

Monsieur le Maire nomme M. FROGER, correspondant incendie et secours pour la commune de Chalais.

Chalais le 13 septembre 2022

La secrétaire

S. SEPIÈRE



Le Maire

B.JAMAIN

